



### COMPTE-RENDU

Le jeudi 19 décembre 2019 à 20h10, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 décembre 2019, s'est réuni à l'Espace Senet, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël MANCEL.

Présidence : Monsieur Joël MANCEL, Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Michel POIROT

Etaient présents :

Monsieur Joël MANCEL, Madame Hélène DEBAISIEUX-DENE,  
Monsieur Frédéric SPANGENBERG, Madame Manuela MARIE,  
Monsieur Christian BOUTELOUP, Madame Evelyne PUECHAVY,  
Monsieur Michel POIROT, Madame Elianor MONKAM,  
Monsieur Jean-François BOUTOILLE, Monsieur Michel VANDROUX,  
Monsieur Daniel CHANEL, Monsieur Serge RUMEAU,  
Madame Marie-Claude LALEMANT, Monsieur Jean-Pierre MAROTTE (à partir de 20h35),  
Madame Sandrine PERRON-HARDY, Madame Muriel DAUVERGNE,  
Monsieur Jean-Charles CIZA, Monsieur Edouard de GOUSSENCOURT,  
Madame Jacqueline ESSEX, Monsieur Franck PHILIPPE,  
Monsieur Léon JANUS, Madame Martine BERNELIN DA SILVA,  
Monsieur Philippe PAILLET, Monsieur Alain GELOT,  
Madame Laurence DIJON.

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Jean-Pierre MAROTTE à Monsieur Michel VANDROUX (jusqu'à 20h35),  
Monsieur Ludovic LEA à Monsieur Joël MANCEL,  
Madame Evelyne LEGROUX à Madame Evelyne PUECHAVY,  
Madame Catherine SANGROUBER à Madame Elianor MONKAM,  
Monsieur Charles-Matti ZENTZ à Monsieur Jean-François BOUTOILLE,  
Madame Christelle COLNAGHI à Monsieur Franck PHILIPPE,  
Madame Isabelle WENGER-ARTZ à Madame Martine BERNELIN DA SILVA,  
Monsieur Jean RAFTON à Monsieur Léon JANUS,  
Madame Véronique LAVOCAT à Madame Laurence DIJON.

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

*Monsieur Michel POIROT est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.*

---

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de la séance du jeudi 14 novembre 2019.

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Lecture de l'ordre du jour de la séance :

1. FINANCES - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2020.
2. FINANCES - AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER CERTAINES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2020 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE.
3. FINANCES - AUTORISATION DE VERSER UN ACOMPTE SUR SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EN 2020 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE.
4. FINANCES – AUTORISATION DE VERSER UN ACOMPTE SUR SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU PERSONNEL COMMUNAL DE TRIEL SUR SEINE EN 2020 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE.
5. RESSOURCES HUMAINES – FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS ET DES AGENTS COORDONNATEURS POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020.
6. JURIDIQUE – OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE A UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL.
7. COMMERCE - INSTAURATION D'UN PÉRIMÈTRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT ET D'UN DROIT DE PRÉEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS ET BAUX COMMERCIAUX.
8. PETITE ENFANCE - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNE ENFANT.
9. SERVICES TECHNIQUES – PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SEY 2018.
10. QUESTIONS ORALES.

#### ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019

Le procès-verbal de la séance du jeudi 14 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

---

#### COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Décisions n° 2019-182 à n° 2019-226

---

**20191219DEL01 : FINANCES - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2020.**

**RAPPORTEUR : MADAME ELIANOR MONKAM**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire du budget ville pour l'année 2020.

---

**20191219DEL02 : FINANCES - AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER CERTAINES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2020 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE.**

**RAPPORTEUR : MADAME ELIANOR MONKAM**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue, 27 voix pour, 6 voix contre (*Monsieur Franck PHILIPPE, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Madame Martine BERNELIN DA SILVA et Monsieur Jean RAFTON*),

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater avant le vote du budget 2020 les crédits d'investissement ci-après :
  - Chapitre 20 : immobilisations incorporelles : 133 992.56 €
    - Commencement des études nécessaires à certains travaux comme le nouveau local de la Police Municipale (maîtrise d'œuvre, SPS....)
    - Renouvellement des Antivirus des différents logiciels de la commune,
  - Chapitre 21 : immobilisations corporelles : 1 928 250.64 €
    - Travaux dans les écoles René Pion et Les Hublins
    - Travaux dans le nouveau local de la Police Municipale
    - Acquisition de matériel technique
    - Dépannages urgents du matériel informatique
  
- **S'ENGAGE** à voter au budget 2020 les sommes correspondantes aux différents chapitres concernés.



**20191219DEL03 : FINANCES - AUTORISATION DE VERSER UN ACOMPTE SUR SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EN 2020 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE.**

**RAPPORTEUR : MADAME ELIANOR MONKAM**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

- **VERSE** un acompte au Centre Communal d'Action Sociale équivalent au quart de la subvention accordée en 2019, soit 75 000 €,
- **S'ENGAGE** à voter au budget 2020 – au minima – la somme correspondante.

---

**20191219DEL04 : FINANCES - AUTORISATION DE VERSER UN ACOMPTE SUR SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU PERSONNEL COMMUNAL DE TRIEL SUR SEINE EN 2020 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE.**

**RAPPORTEUR : MADAME ELIANOR MONKAM**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

- **VERSE** un acompte à l'Association du Personnel Communal de Triel-sur-Seine équivalent au quart de la subvention accordée en 2019, soit 2 375 €.
- **S'ENGAGE** à voter au budget 2020 – au minima – la somme correspondante.

---

**20191219DEL05 : RESSOURCES HUMAINES – FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS ET DES AGENTS COORDONNATEURS POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020.**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

- **FIXE** la rémunération des agents recenseurs intervenant dans le cadre des opérations de recensement de la population pour l'année 2020 à :
  - o Une part forfaitaire de 360 euros bruts pour la participation à la semaine de reconnaissance préalable à l'enquête,
  - o 2 euros bruts par foyer effectivement enquêté par chaque agent recenseur,
  - o Une part de la dotation de 2 155 euros versée par l'INSEE, au prorata des foyers effectivement enquêtés.
- **FIXE** la rémunération de l'agent coordonnateur en charge de la préparation de l'enquête à 350 euros bruts,
- **FIXE** la rémunération de l'agent coordonnateur adjoint en charge notamment du suivi de l'enquête, de la transmission des résultats à l'INSEE et de la supervision des agents recenseurs pendant la collecte à 600 euros bruts.

**20191219DEL06 : JURIDIQUE – OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE A UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL.**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **OCTROIE** la protection fonctionnelle à Monsieur Michel POIROT, 6<sup>ème</sup> Adjoint délégué à la Réhabilitation du cœur de Ville et à l'Urbanisme, à la suite des propos diffamatoires tenus à son encontre par un administré le 5 décembre 2019, portant atteinte à sa probité d'élu et à sa qualité de Maire-Adjoint,
- **PRÉCISE** que cette protection implique notamment la prise en charge par la Commune de l'ensemble des honoraires et frais procéduraux à intervenir dans le cadre de la défense des intérêts de l'élu.

---

**20191219DEL07 : COMMERCE - INSTAURATION D'UN PÉRIMÈTRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT ET D'UN DROIT DE PRÉEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS ET BAUX COMMERCIAUX.**

**RAPPORTEUR : MADAME MURIEL DAUVERGNE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 31 voix pour, 2 abstentions (*Monsieur Philippe PAILLET et Monsieur Alain GELOT*),

- **APPROUVE** les trois périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat tels qu'identifiés en annexe,
- **INSTITUE** à l'intérieur de ces périmètres un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux et les terrains destinés à porter des commerces dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1000m<sup>2</sup>,
- **PRÉCISE** que le droit de préemption ainsi instauré sera exercé par Monsieur le Maire, par délégation du Conseil municipal en application de la délibération n°1 du 28 mars 2018,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exercice de ce droit de préemption.

---

**20191219DEL08 : PETITE ENFANCE – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNE ENFANT.**

**RAPPORTEUR : MADAME HÉLÈNE DEBAISIEUX-DENÉ**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 31 voix pour, 2 abstentions (*Monsieur Franck PHILIPPE et Madame Christelle COLNAGHI*),

- **ADOpte** le règlement de fonctionnement modifié des Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants, tel qu'annexé à la présente note de synthèse,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Adjointe déléguée à signer ce document et à prendre toutes les dispositions nécessaires à son exécution.

**20191219DEL09 : SERVICES TECHNIQUES – PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ  
2018 DU SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES (SEY).**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR JEAN-FRANCOIS BOUTOILLE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la présentation en séance du rapport d'activités 2018 du Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY).

---

La séance est levée à 21h53.

*Fait à Triel-sur-Seine, le 20 décembre 2019*

*Affiché le : 24 décembre 2019.*

Le Maire,   
Joël MANCEL 